

TERRITOIRE

Deux Picto-Charentais sur trois résident dans un espace urbain homogène

Les neuf grands pôles de la région concentrent de plus en plus les emplois. Tout en continuant à travailler dans ces pôles, de nombreux ménages préfèrent s'installer dans leurs périphéries. En conséquence, le périurbain couvre un espace de plus en plus vaste. Ce constat se vérifie dans les quatre principales aires urbaines de la région, à savoir Angoulême, Poitiers, La Rochelle et Niort. L'extension des aires s'accompagne de leur densification, en particulier sur la façade littorale.

Le nouveau zonage en aire urbaine met en évidence, pour la première fois, le rôle structurant de vingt-six petits et moyens pôles. Il en découle une vision renouvelée de la région en cinq territoires, mettant en exergue des différences de fonctionnement. Le nord du Poitou est un territoire structuré par un important réseau de petites et moyennes villes. Le sud des Charentes reste au contraire peu influencé par les villes, malgré la progression de l'aire de Bordeaux sur la région Poitou-Charentes.

Les villes, constituées historiquement d'un tissu urbain compact, plutôt concentriques, deviennent plus diffuses. L'extension spatiale des surfaces urbanisées est couramment appelée étalement ou mitage urbain. Pourtant cet espace mêle intimement petits bourgs urbains et communes rurales. Le nouveau zonage en aires urbaines n'a donc pas pour objectif d'opposer territoires urbains et ruraux (cf. encadré *L'espace sous influence des pôles est principalement rural*) mais de montrer comment les pôles d'activité structurent le territoire autour d'eux et entre eux. Il est évident qu'une grande agglomération n'a pas les mêmes fonctions et ne joue pas le même rôle sur son territoire qu'une petite.

Il a donc paru judicieux de briser la notion de pôle urbain antérieure, monolithique, en trois catégories selon le nombre d'emplois : grands, moyens et petits pôles. Ces pôles sont entourés d'une couronne de communes essentiellement résidentielles, dont les habitants travaillent principalement dans le pôle. L'extension continue de ces couronnes et la mobilité de plus en plus grande des individus rendent indispensable la connaissance du territoire entre ces aires (pôles et couronnes). Le nouveau zonage identifie donc des communes multipolarisées par les grands pôles urbains, ce qui définit l'espace des grandes aires urbaines (cf. encadré *Le zonage en aires urbaines 2010*). Il identifie aussi, ce qui est nouveau,

les communes multipolarisées vers les petits et moyens pôles. Ces concepts renouvelés nous permettent d'aborder le fonctionnement spatial de la région Poitou-Charentes.

Le Poitou-Charentes est la seule région avec 4 aires principales

En 2008, on compte en Poitou-Charentes 9 grandes aires urbaines. Parmi elles, 4 dominent de concert la région, à savoir celles de Poitiers (39^e plus grande aire urbaine en France, en nombre d'habitants), La Rochelle (47^e), Angoulême (49^e) et Niort (54^e). Cela fait du Poitou-Charentes une région au fonctionnement atypique, à l'échelle de la France. En effet, presque

toutes les régions ont une (région Midi-Pyrénées) ou deux grandes aires urbaines prééminentes, endossant le rôle de métropoles.

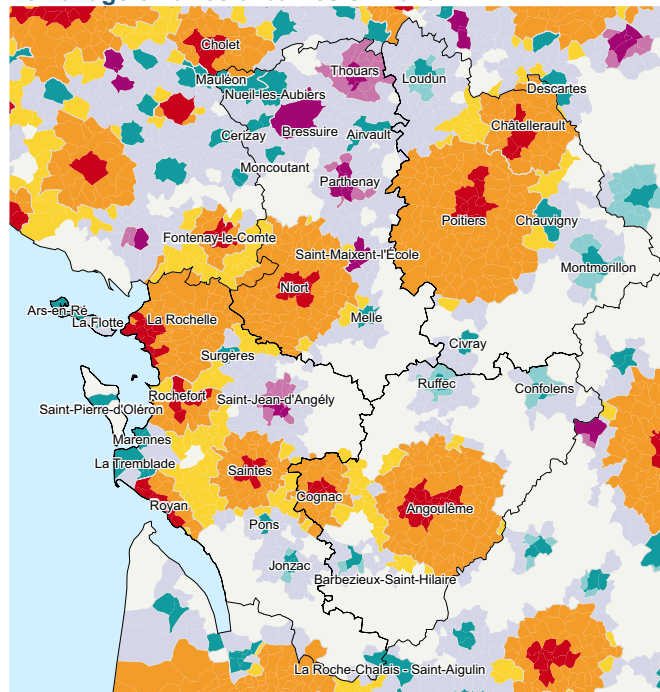
Les 9 grands pôles urbains concentrent la population et surtout les emplois

609 000 Picto-ChARENTAIS résident dans ces grands pôles urbains (en rouge sur la carte) : plus du tiers de la population est concentrée sur 4 % du territoire. En province⁽¹⁾ c'est plus de la moitié de la population qui réside dans un grand pôle urbain. La densité moyenne des grands pôles urbains dans la région est inférieure à la densité nationale. Elle est de 584 hab/km² en Poitou-Charentes et de 646 hab/km² en province.

Les couronnes des grands pôles urbains (en orange sur la carte) sont plus de 7 fois plus vastes que les pôles, et concentrent le quart de la population régionale. La densité moyenne des couronnes est près de dix fois moindre que celle des pôles. Au total, plus d'un million de Picto-ChARENTAIS habitent dans une grande aire urbaine.

(1) Les mentions « province », « nationale », « en France » font référence à la France métropolitaine hors aire urbaine de Paris.

Le zonage en aires urbaines en 2010



©IGN-Insee 2011

Source : Insee (Recensement de la population 2008)

Zones

- Grands pôles (plus de 10 000 emplois)
- Couronne des grands pôles
- Multipolarisé des grands pôles
- Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)
- Couronne des moyens pôles
- Petits pôles urbains (moins de 5 000 emplois)
- Couronne des petits pôles
- Autre multipolarisé
- Communes isolées hors influence des pôles

Répartition de la population de la région Poitou-Charentes en 2008 par catégorie du zonage en aires urbaines et comparaisons avec les valeurs nationales, hors aire urbaine de Paris

Catégories du zonage en aires urbaines (2010)		nombre de communes	population régionale en 2008	% de la population régionale	% de la population nationale	% de la surface régionale	% de la surface nationale	Densité régionale	Densité nationale
Espace des grandes aires urbaines	Grandes aires urbaines(1)+(2)	489	1 055 720	60,2	71,9	32,8	34,6	124,8	197,7
	Grands pôles (+ de 10 000 emplois)(1)	64	608 987	34,7	52,3	4,0	7,7	583,9	645,6
	Couronne des grands pôles(2)	425	446 733	25,5	19,6	28,7	26,9	60,2	69,5
Espace périurbain(2)+(3)	Multipolarisé des grandes aires(3)	99	95 276	5,4	6,4	6,7	9,8	54,9	62,3
	Moyennes aires	47	90 316	5,2	4,2	3,3	3,9	106,6	102,7
	Moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois)	18	72 461	4,1	3,5	1,5	1,7	184,8	195,3
Espace des autres aires	Couronne des pôles moyens	29	17 855	1,0	0,7	1,8	2,2	39,2	30,4
	Petites aires	65	134 152	7,7	5,0	6,0	4,9	87,2	95,9
	Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)	40	122 881	7,0	4,7	4,2	3,5	113,3	127,1
	Couronne des petits pôles	25	11 271	0,6	0,3	1,8	1,5	24,9	21,7
	Autres communes multipolarisés	327	170 300	9,7	6,6	21,7	19,5	30,5	32,2
	Communes isolées hors influence des pôles	435	206 944	11,8	5,9	29,6	27,3	27,1	20,4
Ensemble		1 462	1 752 708	100,0	100,0	100,0	100,0	67,9	95,0

Source : Insee (Recensement de la population 2008)

Hormis les couronnes, l'espace périurbain contient les communes multipolarisées par les grandes aires (en jaune sur la carte). 95 300 habitants y résident. Deux Picto-Charentais sur trois vivent dans l'espace des grandes aires urbaines ainsi formé par les grands pôles urbains, leurs couronnes et l'espace multipolarisé par les grandes aires.

Plus de la moitié des emplois de la région se trouvent dans les grands pôles urbains. Ces pôles urbains concentrent plus d'emplois que d'actifs occupés, surtout en Poitou-Charentes avec 3 emplois pour 2 actifs occupés⁽²⁾. De nombreux emplois offerts dans les pôles urbains sont donc occupés par les habitants des espaces périurbains de ces grands pôles. Par exemple, il y a dans les couronnes des grandes aires urbaines seulement 1 emploi pour 2 actifs occupés.

26 autres pôles plus petits structurent le territoire régional

Il y a également 5 pôles moyens (en violet sombre sur la carte) dans la partie ouest de la région, à savoir Bressuire, Parthenay, Thouars, Saint-Maixent-l'École et Saint-Jean-d'Angély. 72 500 Picto-Charentais y résident. La densité moyenne de ces pôles est relativement faible avec 185 hab/km², soit 10 de moins qu'en province.

Certaines aires moyennes ne comportent pas de couronnes. Cela peut par exemple arriver lorsque le pôle est une seule large municipalité, comme c'est le cas à Bressuire. La commune dans son intégralité est considérée comme un pôle, bien qu'en son sein certains quartiers aient davantage un rôle de couronne.

Certains pôles moyens ont une couronne (en violet clair sur la carte), où réside une très faible proportion de la population régionale (1 %). Les rapports de densités entre les pôles moyens et leur couronne sont toutefois moindres qu'à l'échelle nationale.

(2) Concernant l'emploi, il faut bien faire la distinction entre les communes en tant que lieu de travail et en tant que lieu de résidence des actifs en emploi. Le nombre d'emplois correspond au nombre de personnes en emploi par lieu de travail. Le nombre d'actifs occupés correspond au nombre de personnes en emploi par lieu de résidence.

Au total, la densité des aires moyennes est plus élevée en Poitou-Charentes qu'en province.

On recense enfin 21 petits pôles (en bleu sur la carte) sur l'ensemble de la région, où résident 7 % de la population régionale. Leur densité moyenne est de 113 hab/km², 5 fois moins que pour les grands pôles de la région.

Environ 15 % des emplois régionaux sont localisés dans les moyens et les petits pôles. Comme pour les pôles plus grands, ces pôles offrent, en moyenne, plus d'emplois qu'ils ne comptent d'actifs occupés. Cependant les situations sont très variables d'un pôle à l'autre. Certains petits pôles proches de grandes aires urbaines, comme Chauvigny à proximité de Poitiers, ont moins d'emplois que d'actifs résidents.

Charente et Deux-Sèvres ont des fonctionnements territoriaux très différents

La moitié de la superficie régionale se situe en dehors des aires et du périurbain. Cet espace est le lieu de résidence d'un Picto-Charentais sur cinq. Le nouveau zonage permet de mieux le comprendre. Il différencie d'une part les communes sous influence de plusieurs aires de tailles diverses (dites «autres communes multipolarisées», c'est-à-dire hors de l'espace des grandes aires) et d'autre part, les communes isolées hors de l'influence des pôles. Plusieurs petites aires peuvent donc désormais exercer une influence conjointe sur un groupe de communes, au même titre que les grandes aires urbaines.

Grâce à cette nouvelle catégorie de communes multipolarisées, on décrit de façon plus pertinente le fonctionnement de certains territoires. On met par exemple en évidence que le réseau d'influence des pôles en Deux-Sèvres est très différent de celui observé en Charente. Dans les Deux-Sèvres, cet espace ni dans les aires, ni dans le périurbain (en gris de lin et blanc

sur la carte), est composé à 58 % de communes multipolarisées par des aires de tailles diverses. Au contraire, en Charente, ces «autres communes multipolarisées» (en gris de lin) ne couvrent que 24 % des communes de cet espace. À l'échelle de la région, les «autres communes multipolarisées» couvrent 42 % des communes de cet espace. 170 300 Picto-Charentais y résident, dont 64 100 dans le département des Deux-Sèvres.

Les autres communes de cet espace hors des aires et du périurbain sont dites isolées, hors de l'influence des pôles. On y recense 207 000 habitants, soit 12 % de la population régionale. Les communes isolées (en blanc) regroupent proportionnellement plus de population dans les régions Limousin, Auvergne et Corse. Globalement, les communes rurales picto-charentaises sont plus influencées par les villes que celles de ces trois régions (cf. encadré *L'espace sous influence des pôles est principalement rural*).

La densité moyenne des communes isolées en Poitou-Charentes est de 27 hab/km², alors qu'en province, ces communes sont moins denses. La densité de ces communes isolées picto-charentaises est même supérieure aux communes des couronnes des petits pôles. Ces communes isolées, en effet, ne sont pas toutes des communes rurales contrairement aux communes des couronnes des petits pôles.

Les villes étendent leur influence

Cette organisation fonctionnelle du Poitou-Charentes a subi d'importants changements entre 1999 et 2008. Les grandes aires urbaines se sont pour la plupart étendues. On constate par exemple que les aires urbaines de La Rochelle et Niort sont désormais mitoyennes, à la frontière entre les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. Les grandes aires urbaines de Bordeaux et Cholet étendent désormais leur influence sur des communes de la région Poitou-Charentes.

Il y a plus d'habitants dans le périurbain et plus d'emplois dans les grands pôles urbains

À contours constants actuels, toutes les catégories du zonage ont connu une croissance de population. Mais ces tendances générales masquent des disparités au sein de chaque catégorie.

Le littoral gagne fortement en densité, ainsi que les grandes aires urbaines de Poitiers et Niort. Dans les grands pôles, la proportion des Picto-Charentais est stable, à un peu plus du tiers de la population régionale. En revanche, les communes multipolarisées des grandes aires comptent deux fois plus d'habitants qu'en 1999 et les couronnes des grandes aires urbaines ont gagné 31 % de population. Au total, le périurbain représente 7 points de population de plus qu'en 1999.

Les autres communes multipolarisées ont gagné 24 % de population. Les petites aires qui ont le plus gagné en population sont les petites aires littorales (Marennes, La Tremblade, Saint-Pierre-d'Oléron) et les aires picto-charentaises à proximité de Cholet (Mauléon, Nueuil-Aubières).

L'extension des grandes aires urbaines, s'accompagne d'une concentration accrue des emplois au sein des pôles. Entre 1999 et 2008, les pôles des grandes aires urbaines concentrent de plus en plus les emplois. En effet, les grands pôles, dans leur contour de 1999, gagnent 46 000 emplois pour seulement 17 000 actifs occupés supplémentaires. Durant cette même période, les couronnes des grands pôles (dans leur contour de 1999) gagnent 16 000 emplois pour 34 000 actifs occupés supplémentaires. On observe ainsi une différenciation grandissante entre lieu de travail et lieu de résidence, surtout en Poitou-Charentes.

Les espaces périurbains sont de plus en plus vastes

Les couronnes des grands pôles s'étendent non seulement sur des communes qui étaient auparavant multipolarisées par les grandes aires, mais aussi sur des communes qui n'appartenaient pas à l'espace des grandes aires urbaines en 1999. Ces communes nouvellement intégrées à l'espace périurbain représentent 27 % de la superficie des couronnes des grandes aires urbaines. Parmi ces

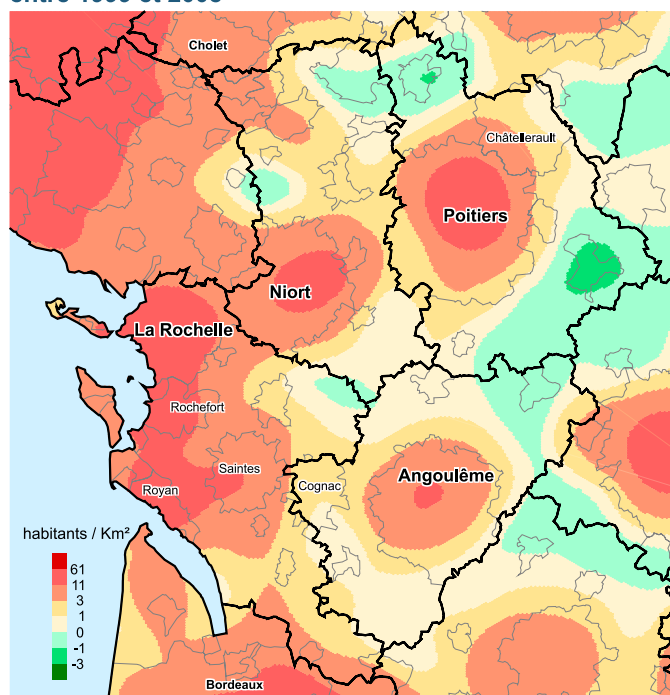
communes nouvellement intégrées certaines communes appartenant en 1999 à de petites aires. Par ailleurs, deux petites aires ont atteint le seuil des 5 000 emplois et ont été promues aires moyennes (il s'agit de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Maixent-l'École). Il en résulte en 2008 un nombre de petites aires inférieur à celui de 1999, et un nombre d'aires moyennes supérieur.

La progression de l'espace périurbain est encore plus marquée lorsque l'on étudie la progression des communes multipolarisées des grandes aires. En 2008, la superficie couverte par ces communes représente 6,7 % de la superficie régionale (une croissance de près de 50 % par rapport à 1999). La majorité d'entre elles n'était pas sous influence des grands pôles en 1999. Le multipolarisé des grandes aires est désormais le liant entre la plupart des grandes aires urbaines de la région.

L'espace des autres communes multipolarisées par les petits et moyens pôles s'étend lui aussi : on note un gain de 35 % de superficie. Même si l'intégration de certains petits pôles à l'espace des grandes aires urbaines a fait basculer leur aire d'influence dans le périurbain et soustrait à l'espace des «autres communes multipolarisées» un nombre conséquent de communes. Cette progression de l'espace des «autres communes multipolarisées» est la plus forte en Deux-Sèvres et en Vienne, où elle atteint +77 % de superficie. À l'inverse on observe une réduction de cet espace en Charente (cf. encadré *Le coup de Jarnac*).

En conséquence de toutes ces progressions des espaces sous influence des pôles, il y a désormais moins de communes isolées hors influence des pôles (-33 % de superficie). Ces communes représentent donc en 2008 une part de population moindre qu'en 1999 (-8 points).

Variation de densité de population lissée entre 1999 et 2008



Source : Insee (Recensements de la population)

©IGN-Insee 2011

Cinq territoires actualisent notre compréhension de la région

Cette vision rénovée de la région nous permet d'identifier cinq territoires. On délimite deux territoires sous influence urbaine, un maillage de moyens et petits pôles, et deux territoires à l'influence urbaine limitée.

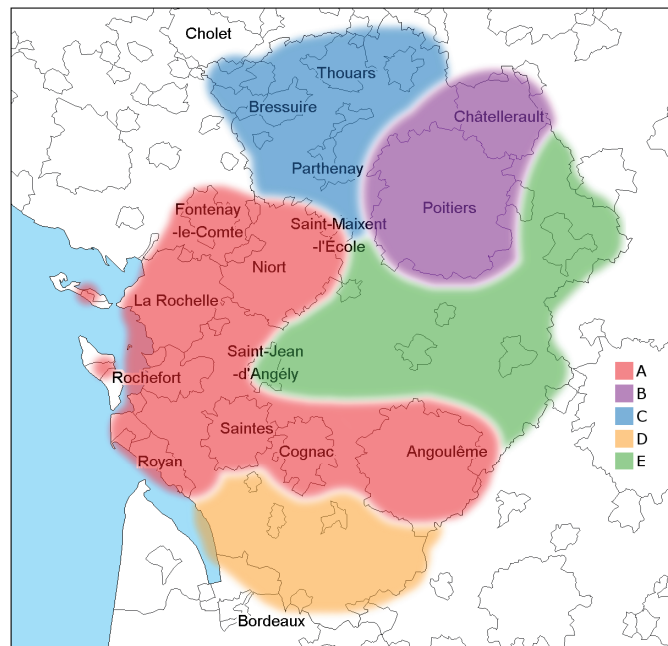
A - Entre Niort et Angoulême via le littoral, le périurbain constitue un continuum aux dynamiques variées

La zone littorale de la région forme un continuum sous influence des grandes aires urbaines s'enfonçant dans les terres en direction de Niort d'une part, d'Angoulême d'autre part. Cette zone concentre 7 des 9 grandes aires urbaines de Poitou-Charentes, soit, par ordre d'importance : La Rochelle, Angoulême, Niort, Saintes, Rochefort, Cognac, Royan. Ces sept aires sont reliées par leurs couronnes ou par des communes multipolarisées par les grandes aires. On comprend également dans ce territoire la nouvelle grande aire urbaine de Fontenay-le-Comte (Pays de la Loire), en direction de laquelle s'étendent les influences des aires urbaines de La Rochelle et Niort. On compte également dans ce territoire les petites aires insulaires et littorales. Les nouvelles aires moyennes de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Maixent-l'École sont en marge de ce territoire.

Les aires d'Angoulême et Cognac s'étendent

Ce continuum sous influence urbaine est la résultante de dynamiques d'évolutions différentes des grandes aires urbaines. Le taux de croissance de la population des aires urbaines de Cognac et Angoulême est, à périmètre constant, inférieur au taux régional de 6,9 %, avec notamment un nombre de résidents quittant l'aire urbaine supérieur au nombre de personnes entrant pour s'y installer. Ainsi, Angoulême est la grande aire urbaine enregistrant le plus faible taux de nouveaux arrivants dans sa population en 2008 (8 %). Ces aires charentaises se sont principalement développées par extension de leur couronne.

Une vision rénovée de la région en 5 territoires



Source : Insee

©IGN-Insee 2011

La grande aire urbaine d'Angoulême compte désormais 108 communes soit 32 communes de plus que dans le zonage précédent. Deux raisons majeures expliquent le rattachement de communes situées en périphérie d'une grande aire urbaine : de faibles créations d'emplois et des déménagements d'actifs désirant s'éloigner de leur lieu de travail pour des raisons liées au cadre de vie (espace, logement, coût du foncier...). Dans le cas d'Angoulême, le nombre d'emploi diminue de 12 %, dans les communes rejoignant la grande aire, entre 1999 et 2008. En revanche, le nombre d'actifs occupés y progresse de 12 %.

La Rochelle et Niort s'étendent et se densifient

Les autres aires de ce territoire se sont au contraire principalement développées par densification, accompagnée parfois d'extension de la couronne. Les structures de ces aires sont disparates : les aires de Rochefort et Royan sont presque dénuées de couronnes (moins de 30 % de la population de l'aire), et les résidents quittent les couronnes pour s'installer dans les pôles. Ces aires se sont uniquement développées par densification. La superficie de l'aire urbaine de Rochefort a même diminué. Au contraire, à Saintes, Niort

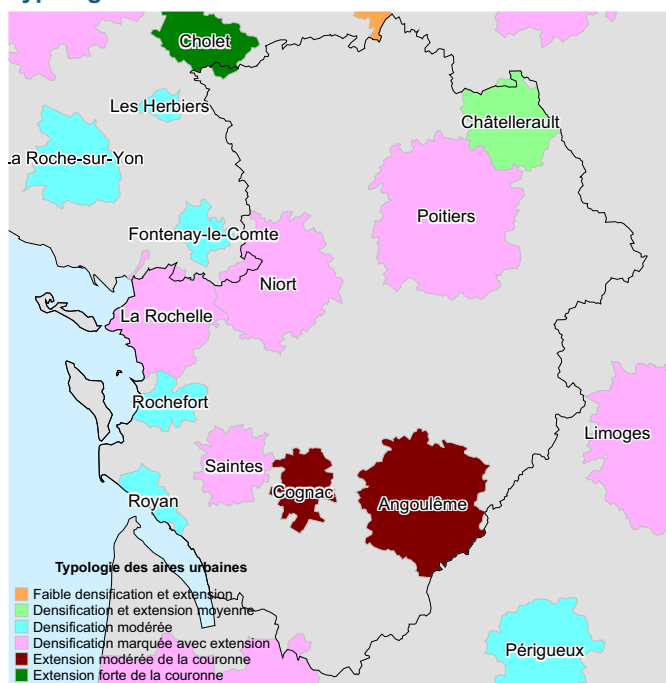
Le coup de Jarnac

En 1999, la présence du petit pôle de Jarnac entre les grandes aires urbaines de Cognac et Angoulême expliquait la présence d'un nombre important d'«autres communes multipolarisées» entre Cognac et Angoulême. Du fait de l'intégration en 2008 de Jarnac à l'espace multipolarisé par Angoulême et Cognac, une grande partie de ces «autres communes multipolarisées» ne sont plus polarisées que par des grandes aires urbaines, et intègrent donc l'espace multipolarisé par les grandes aires.

L'intégration du petit pôle de La Rochefoucauld à la couronne d'Angoulême a également fait basculer un grand nombre de communes anciennement «autres multipolarisées» dans la grande aire urbaine d'Angoulême.

On explique par ces deux raisons la régression de la surface occupée par les «autres communes multipolarisées» en Charente (-11 % de superficie) en dépit de la progression des autres communes multipolarisées aux abords de Confolens ou Ruffec.

Typologie des aires urbaines



Source : Insee Recensements de la population)

©IGN-Insee 2011

et La Rochelle, la densification s'est accompagnée d'une extension du pôle et de la couronne. L'extension de ces aires s'explique par de nombreux déménagements d'actifs du centre des aires urbaines vers leurs périphéries. Une part importante de ces actifs continue de travailler dans les pôles urbains. À Niort et Saintes, la couronne est plus peuplée que le pôle.

Dans ces aires du littoral, de Niort et de Saintes, la croissance de population est plus forte que la croissance régionale. Les migrations résidentielles concernent toutes les tranches d'âge. Les seniors sont très nombreux à s'installer dans les grandes aires du littoral et à Saintes (environ 3 entrants pour 1 sortant à Royan). Les jeunes actifs s'installent également dans le territoire : à Niort comme à Saintes, pour 1 actif de 30 à 39 ans quittant l'aire, on en compte près de 2 qui s'y installent. Niort est également le grand pôle concentrant le plus d'emplois par actif occupé en Poitou-Charentes.

B - Châtelleraut et Poitiers forment un tandem à deux vitesses

Les grandes aires urbaines de Poitiers et Châtelleraut forment un autre territoire sous influence des grands pôles. Leurs couronnes se touchent et le multipolarisé y est moins développé que dans le territoire précédent. La couronne de la grande aire urbaine de Châtelleraut s'étend sur la région Centre, tandis que le petit pôle de Descartes (Centre) inclut la commune picto-charentaise de Buxeuil. Le petit pôle de Chauvigny se situe également en marge de ce territoire.

L'aire urbaine de Poitiers, première aire urbaine de la région, domine largement ce territoire : trois fois plus vaste que celle de Châtelleraut, plus de trois fois plus peuplée, et entre 1999 et 2008, sept points de croissance démographique de plus qu'à Châtelleraut. Dans l'aire de Châtelleraut, entre 1999 et 2008, davantage de résidents ont quitté l'aire urbaine que de personnes qui s'y sont installés. Ce solde est au contraire positif dans l'aire de Poitiers. À Châtelleraut,

on note davantage de migrations résidentielles de la couronne vers le pôle que du pôle vers la couronne. Il en résulte une faible croissance de l'aire urbaine, alors que l'aire de Poitiers connaît une croissance forte, par densification et par extension.

L'aire de Poitiers se distingue par un solde migratoire fortement positif pour la tranche d'âge des 15-29 ans. Ce phénomène est dû au caractère universitaire de la ville de Poitiers. En contrepartie, de nombreux étudiants quittent l'aire dans les années qui suivent leurs études. Poitiers est alors la seule grande aire urbaine avec un solde migratoire négatif sur la tranche d'âge des 30-39 ans.

C - Le nord de la région est maillé par les petits et moyens pôles

Au nord de l'axe Poitiers-Niort, un troisième territoire est caractérisé par un réseau de moyens et petits pôles. Sur cinq pôles moyens en Poitou-Charentes, les trois plus peuplés se situent dans cette zone : Thouars, Parthenay, Bressuire.

Ces pôles moyens, augmentés des petits pôles de Loudun, Mauléon, Cerizay, Nueil-les-Aubiers, Airvault et Moncoutant, forment un maillage d'aires entre lesquelles la plupart des communes sont sous influence multipolarisée par les pôles. Hormis sur une portion de territoire au nord de Niort, dans la Gâtine vendéenne (pointe du massif armoricain), peu de communes de cette zone sont tout à fait isolées à l'écart de l'influence des pôles. Dans ce territoire maillé de petites et moyennes aires, les actifs et les emplois sont répartis de façon plus homogène que dans les 4 autres territoires. Cette configuration de territoire dominé par un ensemble de moyens et petits pôles ressemble à la structure des départements de Vendée ou de Maine-et-Loire, hors des grandes aires urbaines.

On observe en contrepartie que la densité de ce territoire au nord de la région a varié de manière très différente selon les aires. La densité des aires de

Loudun et Thouars a diminué depuis 1999, tout comme celle de la zone isolée hors de l'influence des pôles, dans l'ouest du Pays de Gâtine. Le reste de la zone a bénéficié d'une croissance de densité d'autant plus forte que l'on se trouve proche de Cholet. Cette grande aire urbaine de Cholet, en Maine-et-Loire, s'étend sur la commune picto-charentaise de Saint-Pierre-des-Échaubrognes. Cette proximité bénéficie aux aires avoisinantes : les aires de Mauléon et de Nueil-les-Aubiers sont celles qui ont connu la plus forte croissance de population entre 1999 et 2008 dans ce territoire.

D - Le sud des Charentes bénéficie de la proximité de grandes villes dont Bordeaux

On observe au sud de la Charente et de la Charente-Maritime un quatrième territoire. Principalement hors de l'influence des pôles, le multipolarisé y a néanmoins progressé depuis 1999. On y trouve, au nord, les petites aires de Jonzac, Pons et Barbezieux-Saint-Hilaire, et les influences de la grande aire urbaine de Bordeaux et de la petite aire de La-Roche-Chalais-Saint-Aigulin au sud. En 1999, l'aire urbaine de Bordeaux n'étendait pas encore son influence sur la région Poitou-Charentes. Elle étend désormais sa couronne sur la commune de Bédenac.

Le sud de la région bénéficie aussi de l'influence exercée par cette aire en matière démographique (cf. *carte de variation de densité*) : la densité a globalement crû partout dans ce territoire enserré entre les grandes aires urbaines de Royan, Saintes, Cognac, Angoulême, Bordeaux et, dans une moindre mesure, Périgueux. Cette croissance démographique reste tout de même modérée dans les petits pôles.

E - Le centre de la région est peu influencé par les villes

On détermine enfin un territoire au centre de la région. Cette zone au dynamisme démographique limité comporte les petits pôles de Civray, Confolens, Melle, Montmorillon et Ruffec, et en marge, les pôles de Chauvigny et Saint-Jean-d'Angély. Les communes isolées hors influence des pôles sont majoritaires dans ce territoire central.

Le nouveau pôle moyen de Saint-Jean-d'Angély, cerné de grandes aires urbaines, est en bordure d'une zone qui a gagné en densité depuis 1999, sur l'axe routier de Niort à Saintes. En comptant sa couronne, l'aire de Saint-Jean-d'Angély a gagné 3,0 % de population depuis 1999 (à périmètre constant).

L'axe Poitiers-Angoulême est peu développé par rapport aux autres axes entre grandes aires urbaines. C'est néanmoins là que se trouvent Civray et Ruffec, les deux seules petites aires dont la population, à périmètre constant, a crû entre 1999 et 2008 sur ce territoire. L'axe est, de plus, marqué par une progression de l'espace multipolarisé. À l'inverse, entre 1999 et 2008, la population a diminué, à périmètre constant, dans les petites aires de Chauvigny, Confolens, Montmorillon et Melle. L'est de la région, confronté à une forte déprise démographique, comprend les aires de Confolens et Montmorillon. C'est l'endroit qui perd le plus de population, au niveau régional. ■

Jérôme BORÉLY, Nadège PRADINES

Méthodologie

Le zonage en aires urbaines 2010

Le **zonage en aires urbaines 2010** a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influences des villes (au sens des agglomérations, ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiés de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **pôles moyens** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est à dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ».

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles.

L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les « **autres communes multipolarisées** » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées « **communes isolées hors influence des pôles** ».

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires.

Pour en savoir plus

« Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines » Insee, Insee Première n°1375, octobre 2011

« Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, 95% de la population vit sous l'influence des villes » Insee, Insee Première n°1374, octobre 2011

« De nouvelles unités urbaines en Poitou-Charentes » Insee, e-décim@l n°12, juin 2011

L'espace sous influence des pôles est principalement rural

Le nouveau zonage supprime l'idée que l'espace rural serait une zone de non-influence de l'urbain. L'Insee ne connaît désormais qu'une définition de l'espace rural, celle présente dans la description physique du territoire en unités urbaines (cf. e-decim@I n°12, juin 2011, *De nouvelles unités urbaines en Poitou-Charentes*). La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine sont considérées comme rurales.

Le zonage en aires urbaines utilise les unités urbaines pour définir les pôles. Les petits, moyens et grands pôles doivent être des unités urbaines. Il n'y a aucune contrainte méthodologique sur la composition urbaine ou rurale des six autres catégories du zonage... qui sont majoritairement composées de communes rurales, y compris les espaces sous influence des pôles. Le zonage en aires urbaines rend compte du fonctionnement du territoire, indépendamment de sa composition physique. Au sein de l'espace des grandes aires urbaines, l'espace périurbain est composé aux trois quarts de communes rurales. C'est donc un espace urbain par son fonctionnement, mais non par sa composition physique.

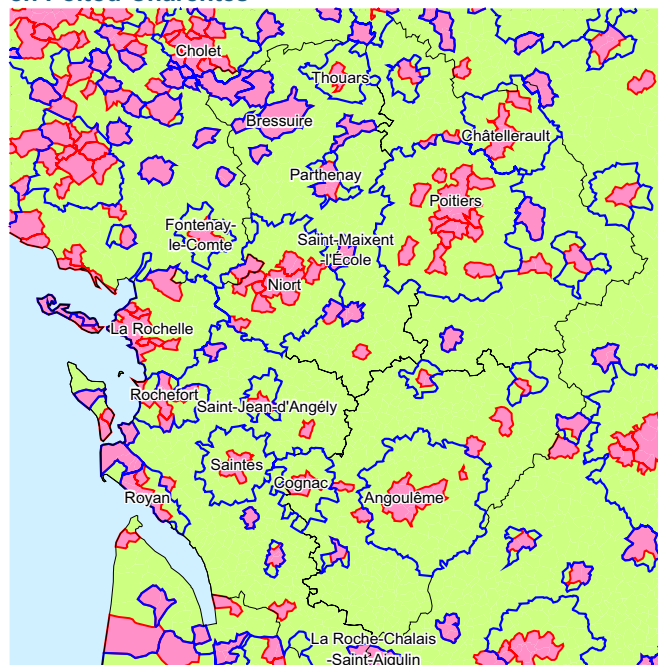
Il y a bien plus de communes sous influence urbaine que de communes urbaines par elles-mêmes : à l'échelle de la région, 178 communes appartiennent à une unité urbaine, tandis que 646 communes appartiennent à un petit pôle, à un pôle moyen ou à l'espace des grandes aires urbaines.

On en arrive au constat que le Poitou-Charentes, la région la plus rurale de France en terme d'unités urbaines, n'est pas la région où la proportion de population vivant hors de l'influence

des pôles est la plus grande. Les habitants des communes isolées hors de l'influence des pôles représentent 12 % de la population régionale, moins que l'Auvergne (15 %), la Corse (18 %) ou le Limousin (20 %) : si le Poitou-Charentes est la région la moins urbanisée de France, ce n'est pas la région où l'influence des villes est la moindre.

Le rural présent dans et hors des aires urbaines

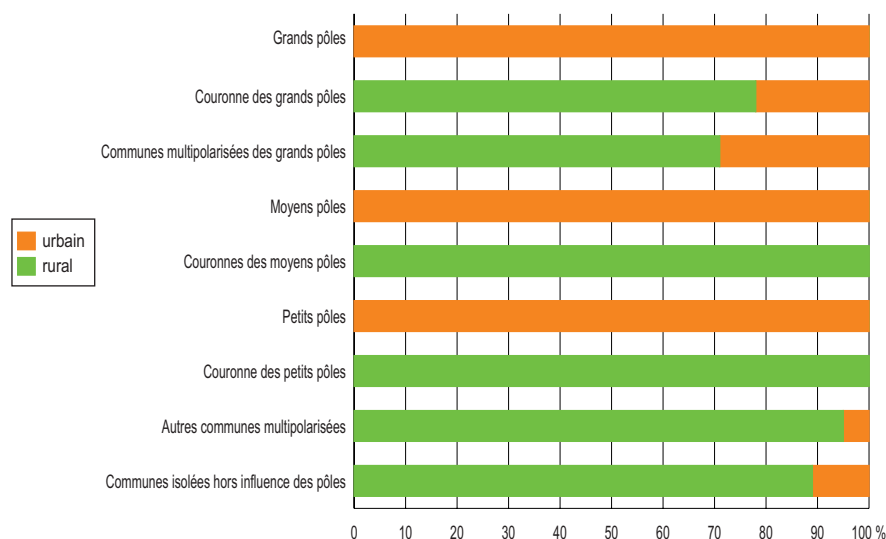
Les unités urbaines et les aires urbaines en Poitou-Charentes



Source : Insee (Recensement de la population 2008) ©IGN-Insee 2011

Contour des aires urbaines (bleu)
 Contour des unités urbaines (rouge)
 Communes rurales (vert)
 Communes urbaines (rose)

Part de la population urbaine et rurale selon les catégories du zonage en aires urbaines



Source : Insee (Recensement de la population 2008)

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine sont considérées comme rurales.

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes
insee-contact@insee.fr

0 972 724 000 (tarification appel local)
 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
 5 rue Sainte-Catherine - BP 557
 86020 Poitiers Cedex
 Tél : 05 49 30 01 01
 Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU
 Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET